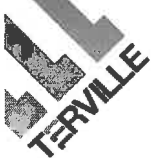


<p>Département de la MOSELLE Arrondissement de THIONVILLE</p> 	<p>COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 MARS 2022 à 18H30</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune de Terville s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 4 mars 2022 sous la présidence de M. Olivier Postal, Maire</p>
<p>Nombre de Conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En exercice : 28 ▪ Présents : 27 ▪ Représentés : 0 	<p>En présence de : Mme Weber, M. Froehlicher, Mme Nalepa, M. Boulay, Mme Even, M. Ziegler, Mme Harter, M. Ackermann, Mme Potier, M. Hoël, Mme Huot, M. Bier, M. Siat, Mme Guerab, M. Berardi, Mme Jonveaux-Pecourt, M. Meftah, Mme Wittmann, M. Czapla-Stoehr, M. Ettinger, M. Lorenzi, Mme Menzin, M. Perniceni, M. Hengel, Mme Laurent, Mme Wenk</p>
	<p>Excusée : Mme Belesgaa</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Weber</p>

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal du 15 décembre 2021

Désignation du secrétaire de séance

1. Communication des décisions prises en application de la délégation accordée au Maire par le Conseil Municipal
2. Débat d'Orientations Budgétaires 2022
3. Modification de l'ouverture de crédits d'investissement en l'attente du vote du Budget Primitif 2022
4. Achat de billets pour les spectacles « Viva Italia » et « Santé ! »
5. Adhésion à l'association « Le rucher des Ammonites » sise à Hettange-Grande
6. Mise à disposition d'un salarié de droit privé auprès de la Ville de Terville pour l'organisation et la gestion de l'école de musique
7. Etat récapitulatif des indemnités versées aux élus en 2021
8. Création d'un emploi à la suite de l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise
9. Communauté d'Agglomération « Portes de France – Thionville » - Commission Locale d'Evaluation de Transferts de Charges – Rapport n°20

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- o **ADOPTÉ** le procès-verbal du 15 décembre 2021.
 - o **DESIGNE** comme secrétaire de séance Madame Christelle WEBER, conseillère municipale.
- 1- **PREND ACTE** des décisions prises en application de la délégation accordée au Maire par le Conseil Municipal.
 - 2- **PREND ACTE** des orientations budgétaires 2022.

- 3- **ABROGE** la délibération 20211215_04 du 15 décembre 2021 relative à l'ouverture de crédits d'investissement en l'attente du vote du Budget Primitif 2022 ;
AUTORISE l'ouverture des crédits en investissement 2022 d'un montant total de 346 600 € détaillés, comme ci-dessous :

Chapitre	Article	Destination	Libellé de l'investissement	crédits 2022
13	1342	Finances	Remboursement trop perçu sub AMISSUR	740 €
Total 13				740 €
20	2033	Finances	Frais d'insertion des marchés publics	1 000 €
Total 20				1 000 €
21	2121	Espaces verts	Achat arbres-arbustes	15 000 €
21	2135	Ecoles	Cablage ethernet	15 000 €
21	2135	FPA	Rénovation cuisines du FPA	4 000 €
21	2161	Médiathèque	Œuvres nouvelles	5 000 €
21	2183	Hôtel de Ville	Matériel informatique +tél (Pc, serveur, Imp)	19 000 €
21	2183	Ecoles	Tableaux numériques +détecteurs	129 600 €
21	2184	Hôtel de Ville	Mobilier salles de réunion + services	19 000 €
21	2188	Manifestations	4 châlets pour manifestations	42 000 €
21	2188	LE112	Nouveau réfrigérateur	3 500 €
21	2188	Hôtel de Ville	Remplacement de la sirène d'alerte	6 000 €
21	2188	FPA	Equipements électroménager	2 260 €
21	2188	GS du Moulin	Remplacement rideaux+ films solaires	17 500 €
21	2188	Le 111	Equipements du complexe LE111	22 500 €
21	2188	Parcs	Vitrines d'affichages Chatillon, Veymerange...	4 500 €
Total 21				304 860 €
23	2313	Hôtel de Ville	Aménagement agence postale communale	30 000 €
23	2313	GS du Moulin	Réhabilitation logement concierge	10 000 €
Total 23				40 000 €
Total général				346 600 €

S'ENGAGE à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du Budget Primitif 2022.

- 4- **AUTORISE** l'achat de 111 places pour chacun des deux spectacles « Viva Italia » et « Santé ! » de Julien Strelzyk auprès de la société Y2C entertainment pour un montant de 2 000 € par spectacle sur présentation de factures ;
AUTORISE l'attribution à titre gratuit des places de spectacle aux personnes définies ;
DIT que les dépenses seront imputées à l'article 6188 du budget 2022.
- 5- **DECIDE** de l'adhésion et du versement de la cotisation à l'association « Le rucher des Ammonites » d'Hettange-Grande pour un montant total de 162 € ;
IMPUTE la dépense à l'article 6281 du budget 2022.
- 6- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition d'un salarié de droit privé auprès de la Ville de Terville pour l'organisation et la gestion de l'école de musique ;
AUTORISE l'Adjoint en charge de la Culture à signer la convention de mise à disposition avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif « Le112, Une Communauté pour les Musiques Amplifiées » ;
IMPUTE la dépense de 28 080 € à l'article 6218 des budgets 2022 et suivants.
- 7- **PREND ACTE** des indemnités versées aux élus en 2021.

- 8- APPROUVE la création d'un poste à temps complet d'agent de maîtrise ;
APPROUVE la mise à jour du tableau des emplois permanents ;
DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012 du budget de fonctionnement 2022 et des suivants.
- 9- APPROUVE le rapport n°20 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté d'Agglomération « Portes de France-Thionville ».
- 10- ADOPTE le vœu pour la mise en œuvre de l'universitarisation du CHR Metz-Thionville pour lutter contre la désertification médicale.

Affiché le 11 mars 2022.



Le Maire

Olivier Postal